

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 494

28 février 2013

SOMMAIRE

Alpha Trains Holdco S.à r.l.	23691	Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	23697
Biopharmex Holding S.A.	23690	Glasberus S.A.	23684
Brenda S.A. SPF	23704	Gordon International S.A.	23666
Brevan Howard Investment Fund	23705	Hafeco	23706
Brook Rock Holdings	23696	Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l.	23695
Buvette Piscine de Dudelange S.à r.l.	23705	Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.	23695
By H S.à r.l.	23705	HHH S.A.	23705
Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l.	23670	Hôtel Simon S.A.	23706
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A.	23704	Hyperion S.A.	23707
Capucins (Thionville) S.à r.l.	23670	Indev S.A.	23709
Carreaux Clean S.à r.l.	23704	ISIWIS Research S.à r.l.	23710
Chaparro S.à r.l.	23703	Italy Investments S.à r.l.	23673
Château des Alpes S.A.	23704	JAB Investments s.à.r.l.	23708
Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesell- schaft	23690	Joco Promotions S.A.	23689
Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers	23698	Julvier Investissements S.A.	23710
Concept Plus	23685	Kleopatra Lux 2 S.à r.l.	23708
Copralim S.A., S.P.F.	23698	Knauf Holz	23667
Copralim S.A., S.P.F.	23697	LI Lux 1 S.à r.l.	23694
Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil	23673	Logico 2 Online S.à r.l.	23709
ESP Europe S.à r.l.	23670	Mediamorfoz	23686
Ethiquity Partners S.à r.l.	23687	Megalift SA	23703
Eurowest Aviation S.A.	23686	Melaleuca S.à r.l.	23709
EURX Zeta Investment S.à r.l.	23687	MGTX S.à r.l.	23703
Financial Solutions Holding S.A., SPF	23711	Montagu & Park Capital S.A.	23683
Finvus Management S.à r.l.	23708	Quadrat Holding 2	23682
FRS Global S. à r.l.	23711	Sofipart S.A.	23712
Galega Financière S.A.	23707	SREI (Captive) S.à r.l.	23691
Gallia Invest S.à r.l.	23706	Uelzechtdall II Sàrl	23696
GBL Verwaltung S.A.	23707	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	23698
		Xylem Global S.à r.l.	23681

Gordon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.763.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GORDON INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 142763, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2790 du 19 novembre 2008.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 janvier 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 527 du 11 mars 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante-deux mille cent (52.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions deux cent dix mille euros (EUR 5.210.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres et création y relative d'un nouvel article 5 des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

Aux fins de détermination du régime applicable aux apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable), il est créé un nouvel article 5 des statuts (les articles 4 à 13 étant renumérotés en conséquence) ayant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (poste 115 du Plan Comptable).

Ces apports en capitaux propres non rémunérés par des titres ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur, en fonction de la durée prévue initialement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. LAC/2013/461. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010186/54.

(130011780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Knauf Holz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.
R.C.S. Luxembourg B 174.414.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am elften Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

I.- Herr Guido KNAUF, Kaufmann, geboren zu Prüm (Deutschland), am 13. April 1980, wohnhaft zu D-54616 Wintertspelt, Hauptstraße 3, der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KNAUF HOLZ, mit Sitz in B-4780 Sankt Vith, 25, John-Cockerill-Strasse.

Die Gesellschaft wurde am 4. Juni 2010 gegründet als Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung KNAUF HOLZ durch eine Urkunde von Notar Bernard SPROTEN, mit Amtssitz in Sankt Vith. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht abgeändert.

Der alleinige Gesellschafter erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Kenntnisnahme der mit Wirkung vom 1. Januar 2013, getätigten Verlegung des Gesellschaftssitzes sowie des Hauptunternehmens der Gesellschaft nach L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare. Die Gesellschaft unterliegt der luxemburgischen Gesetzgebung im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 159 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften;

2. Annahme der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) durch die Gesellschaft;

3. Vollständige Neufassung der Satzung der Gesellschaft in deutscher Sprache um sie den obigen Beschlüsse anzupassen;

4. Ernennung von Herr Guido KNAUF als alleinigen Geschäftsführer;

5. Sonstiges.

und hat den unterzeichnenden Notar aufgesucht folgende einstimmige Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt zur Kenntnis, dass, aufgrund einer am 28. Dezember 2012 in der Amtsstube des Herrn Notar Gido SCHÜR, Wiesenbachstrasse 1 in 4780 SANKT VITH, Belgien; abgehaltenen ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft KNAUF HOLZ beschlossen wurde, mit Wirkung vom 1. Januar 2013 den Gesellschaftssitz sowie das Hauptunternehmen der Gesellschaft nach Luxemburg zu verlegen.

Der Gesellschaftssitz sowie das Hauptunternehmen der Gesellschaft befinden sich in L-9906 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

Der alleinige Gesellschafter stellt fest und registriert als Folge dieses Beschlusses, dass, im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 159 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Gesellschaft, mit Wirkung vom 1. Januar 2013, der luxemburgischen Gesetzgebung unterliegt und dass von diesem Datum an die Gesellschaft eine durch die luxemburgische Gesetzgebung regierte juristische Person wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt der Gesellschaft die Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu geben.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, gemäß den vorerwähnten Beschlüsse, die Satzungen der Gesellschaft vollständig neuzufassen.

Demzufolge, werden die vollständigen Satzungen der Gesellschaft in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

„Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen der vorbenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „KNAUF HOLZ“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Troisvierges und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- den Einkauf, Verkauf, den Groß- und Einzelhandel, den Import und Export, und die Verarbeitung von Holzwaren und -produkten aller Art und dies sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Einkauf, Verkauf, den Groß- und Einzelhandel, den Import und Export, sowie die Reparatur und den Unterhalt von Maschinen und Werkzeugen aller Art, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- den Einkauf, Verkauf, den Groß- und Einzelhandel, den Import und Export, von allen nicht speziell geschützten Waren aller Art, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes;
- die Vermietung von Fahrzeugen aller Art sowie aller Güter und Gegenstände aller Art, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, und dies im weitesten Sinne des Wortes.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt achtzehntausendsechshundert Euro (EUR 18.600,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) ohne Nennwert, welche integral gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird, gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden gemäß Artikel 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, durch den alleinigen Gesellschafter gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 20.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief - einberufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert.

Der (die) Geschäftsführer können wiedergewählt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Der (die) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten dauerhaften oder zeitlich begrenzten Funktionen versehen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, verpflichtet.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen."

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, die folgende Person für einen unbestimmten Zeitraum als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

Herr Guido KNAUF, Kaufmann, geboren zu Prüm (Deutschland), am 13. April 1980, wohnhaft zu D-54616 Winterspelt; Hauptstraße 3.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Kostenabschätzung

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausend einhundert Euro (EUR 1.100.-) geschätzt.

Worauhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Weiswampach aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. KNAUF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2013. Relation: DIE/2013/565. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 16. Januar 2013.

Référence de publication: 2013010262/162.

(130011764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Canary Wharf (FS Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.027.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 13 septembre 2012 sous la référence L120157325.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012777/12.

(130015336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Capucins (Thionville) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.942.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.965.

—
Les comptes annuels pour la période du 12 octobre 2011 (date de constitution) au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012778/11.

(130015653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ESP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.954.

—
In the year two thousand twelve,
on the twenty-fourth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "ESP EUROPE S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 412f route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.954, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 February 2004, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 19 May 2004, under number 527 and page 25273.

The articles of incorporation of the Company have been amended by several notarial deeds and for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 20 April 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on 10 July 2007, under number 1407 and page 67534.

The Meeting was opened by Mrs Fantine JEANNON, employee, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mrs Johanna MICHELOT, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie CLERCX, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list that five hundred (500) Class A ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.-EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Decision to have the company dissolved

2. Decision to proceed with the company's liquidation
3. Discharge to the Sole Manager for the period from the date of the AGM approving the 2011 annual accounts till the date of the present Meeting;
4. Appointment of one Liquidator and specification of his powers;
5. Determine the powers to be given to the liquidator;
6. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting RESOLVES to grant discharge to the Sole Manager for the execution of his mandate during the fiscal year ending on 31 December 2011, to the date of this general meeting.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company Merlis S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 412f route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 111 320,

as sole liquidator of the Company.

Fourth resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze,
le vingt-quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire Assemblée des associés de la société «ESP EUROPE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412f Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-99.954, constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations en date du 19 mai 2004, sous le numéro 527 et page 25273.

Les statuts de la Société furent modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations en date du 10 juillet 2007, sous le numéro 1407 et page 67534.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fantine JEANNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Johanna MICHELOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie CLERCX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq cent (500) parts sociales ordinaires de Catégorie A représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12'500.- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de procéder à la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la liquidation de la société
3. Décharge à donner au gérant unique pour la période allant de la date de l'assemblée générale approuvant les comptes 2011 jusqu'à la date de la présente assemblée
4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ces pouvoirs
5. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
6. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDE de donner décharge au gérant unique pour la période allant de la date de l'assemblée générale approuvant les comptes 2011 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société «Merlis S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 412f route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 111 320,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. JEANNON, J. MICHELOT, N. CLERCX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17728. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013008540/139.

(130010059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

EGCA, Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Jos Felten.

R.C.S. Luxembourg F 5.379.

—
Extrait des délibérations

«...»

Résolution

Conformément aux dispositions de l'accord d'inclusion des activités de l'EGIPA l'assemblée générale décide à l'unanimité des organismes membres présents ou représentés de procéder à une modification statutaire qui se traduit par l'ajout d'un article 21 bis aux statuts et ayant la teneur suivante:

«Par dérogation aux dispositions qui précèdent et, dans le strict respect des dispositions du protocole d'accord du 15 novembre 2012 relatif à l'inclusion des activités de l'Entente des Gestionnaires d'Institutions pour Personnes Âgées (EGIPA) a.s.b.l. dans l'EGCA a.s.b.l., dûment approuvé par les assemblées générales respectives, le nombre d'administrateurs personnes physiques sera transitoirement porté à quinze.»

...»

Pour extrait conforme

Tom Bellion

Secrétaire Général

Référence de publication: 2013008519/21.

(130009304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.128.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Marathon S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Luxembourg having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111 374,

represented by Me Claire Braun, maître en droit, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 5 and 7 December 2012, which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ITALY INVESTMENTS S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "ITALY INVESTMENTS S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gerance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. The board of managers may elect a chairman (the "Chairman").

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by any two (2) managers, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such minutes shall be signed by at least one (1) class A manager or two (2) class B managers, or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of any two (2) managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of one (1) class A manager or the joint signatures of any two (2) class B managers (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Friday of June at 11.00 a.m. CET each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twenty thousand five hundred (12,500) shares for a subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:

Class A Managers:

Miriam Thomas, with professional address at 5, Savile Row, London W1S 3PD, born on 20 April 1973 in Carlow, Ireland;

Oliver Goodrich, with professional address at 5, Savile Row, London, W1S 3PD, born on 21 August 1979 in London, United Kingdom;

Class B Managers:

Tomas Lichy, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, born on 25 November 1972 in Ostrava (Czech Republic);

Fulvia Bizzozero, with professional address at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, born on 3 June 1968 in Liège (Belgium).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Marathon S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Henri Beck, L-1222 Luxembourg, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111 374,

représentée par Me Claire Braun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 5 et 7 décembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée ITALY INVESTMENTS S.à r.l., (société à responsabilité limitée) laquelle est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ITALY INVESTMENTS S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, d'acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre type de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de toute manière possible à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements pour assurer une gestion efficace, y compris sans limitation toute technique et tout instrument destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou autres.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération de nature commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines pour faciliter l'accomplissement de son objet, et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre type de bien mobilier ou immobilier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément aux conditions de cette dernière, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Procédures du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président du conseil de gérance ou tout vice-président ou deux autres membres. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature ainsi que les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation moyennant l'accord de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication ou si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société en fonction, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra être composée d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation)

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance de la Société devra être signé par deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), ce procès-verbal devra être signé par au moins un (1) gérant de classe A ou deux (2) gérants de classe B, ou tel que décidé à la réunion concernée du conseil de gérance ou à une réunion ultérieure du conseil de gérance. Les résolutions du conseil, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, pouvoirs de signature. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, en cas de gérant unique, ou, s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la seule signature d'un (1) gérant de classe A ou la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant, ou s'il existe différentes classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est(sont) responsables de l'exécution de ses(leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou un fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées selon les modalités et à la (aux) majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) doit représenter l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions devra être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des obligations de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, nonobstant la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures CET chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Dissolution. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit l'intégralité des parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

La partie comparante ayant donc établi les statuts de la Société, elle a souscrit au, et a entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) soit à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

À la suite de quoi, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune disposant d'un pouvoir de signature tel qu'indiqué dans les statuts:

Gérants de Classe A:

- Miriam Thomas, demeurant professionnellement au 5 Savile Row, London W1S 3PD, née le 20 avril 1973 à Carlow, Irlande;

- Oliver Goodrich, demeurant professionnellement au 5, Savile Row, London, W1S 3PD, né le 21 août 1979 à Londres, Royaume-Uni;

Gérants de Classe B:

- Tomas Lichy, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque);

- Fulvia Bizzozero, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, née le 3 juin 1968 à Liège (Belgique).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. BRAUN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61262. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006955/465.

(130006866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

Les statuts coordonnés au 4 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2012165518/11.

(120218131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Quadrat Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 165.534.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Quadrat Holding Sàrl, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.242 (the "Principal"),

here represented by Me Michaël KITAI, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That Quadrat Holding 2, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.534, has been incorporated by a deed of the undersigned notary, on 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 3 February 2012 (number 297 page 14230) (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended as at today's date.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to sixteen thousand Swiss francs (CHF 16,000.-), represented by one million six hundred thousand (1,600,000) shares with a nominal value of once cent Swiss franc (CHF 0.01.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

«Quadrat Holding Sàrl», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.242 (le «Mandant»);

ici représenté par Maître Michaël KITAI, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Quadrat Holding 2 est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.534, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 3 février 2012 (numéro 297, page 14230) (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à seize mille francs suisses (CHF 16.000.-), représenté par un million six cent mille (1.600.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de franc suisse (CHF 0,01.-) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/6112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007244/97.

(130008283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Montagu & Park Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 131.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167049/10.

(120220575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Glasberus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.243.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Miss Lorène RIBIER, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, acting in the name and on behalf of Superior Tile SRL, an Italian company, having its registered office at Fiorano Modenese (MO), Via Canaletto 27 cap 41042, frazione SPEZZANO, REA N° MO - 355436, incorporated under the Italian laws, by virtue of a proxy given on 14 December 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Superior Tile SRL, is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of GLASBERUS S.A., a société anonyme having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg Luxembourg, RCS Luxembourg N° B 72243, incorporated under Luxembourg Laws pursuant to a deed executed before Maître Joëan-Joseph WAGNER on October 25, 1999 and published in the Memorial C number 999 of December 27, 1999 (the "Company");

- the capital of the Company is fixed at thirty two thousand euros (EUR 32,000.-) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from the January 1, 2012 to the December 28, 2012;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the Board of the Directors of the Company, as well as the Statutory Auditor of the Company, for the exercise of their mandates;

- the liquidation of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mademoiselle Lorène RIBIER, employée privée, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, agissant au nom et pour le compte Superior Tile SRL, société italienne, ayant son siège social au Fiorano Modenese (MO); Via Canaletto 27 cap 41042, frazione SPEZZANO, REA N° MO - 355436, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que Superior Tile SRL, précité est l'actionnaire unique actuel (l' «Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée GLASBERUS S.A., ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section N° B 72243, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER instrumentant en date du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 99 en 27 décembre 1999 (la «Société»);

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille euros), représenté par 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- que l'Actionnaire Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l' Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 28 décembre 2012;

- que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu' en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique;

- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil d'Administration de la Société, ainsi qu'à la personne chargée du contrôle des comptes, pour l'exercice de leurs mandats;

- que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.RIBIER, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/118. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013007792/98.

(130009061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Concept Plus, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 95.406.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012834/10.

(130015111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 129.976.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Loïc LE MEUR, demeurant 145 Alpine Terrace San Francisco CA 94117 (le "Mandant"), dûment représenté par Mme Ludivine ROCKENS, salariée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Mediamorfoz ("la Société"), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 129.976, a été constituée suivant acte de Maître Blanche MOUTRIER, en date du 20 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 septembre 2007, numéro 1921.

II. Que le Mandant est le propriétaire de cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-), représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Rockens, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/263. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010311/44.

(130011618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Euowest Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.010.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012943/10.

(130015693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Ethiquity Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EURX Zeta Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.723.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Rachid OUAÏCH, born in Liège (Belgium), on January 4, 1977, residing in L-1370 Luxembourg, 62, Val Ste. Croix.
Such appearing person has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "EURX Zeta Investment S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 141723, has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on September 3, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2415 of October 2, 2008;

- That the appearing person is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the Company's purpose and to give article 2 of the bylaws the following wording:

“ **Art. 2. Corporate Objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also offer finance solutions and consultancy services in relation, but not limited to ethical product development, advisory and endorsement, ethical product and business conversion, ethics compliance review, risk management and prudential standards, investment funds, and assistance for the structuring of new financial products.

The Company will also offer training and education programs covering all ethical finance, Islamic finance and/or Shariah areas.

The Company may also organise and/or sponsor meetings, conferences, seminars, forums or any similar events related to ethical finance, Islamic finance and/or Shariah matters.

The Company will provide assistance for the recruitment of specialists, professionals, experts and dedicated people with knowledge of ethical finance, Islamic finance and/or Shariah matters.

The Company will also provide assistance to its clients to liaise and coordinate with institutions, authorities, professionals, experts, service providers, or any other body, and more generally provide them with support services whether in Luxembourg or abroad.

The Company may take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;

- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;

- rendering of technical assistance;

- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”.

Second resolution

The Sole Partner decides to change the Company’s denomination into “Ethiquity Partners S.à r.l.” and to amend subsequently article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

“ **Art. 4. Name.** The Company’s name is “Ethiquity Partners S.à r.l.”.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le sixième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Rachid OUAÏCH, né à Liège (Belgique), le 4 janvier 1977, demeurant à L-1370 Luxembourg, 62, Val Ste. Croix.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

- Que la société à responsabilité limitée “EURX Zeta Investment S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141723, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2415 du 2 octobre 2008;

- Que le comparant est le seul associé actuel (“Associé Unique”) de la Société et qu’il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer l’objet de la Société et de donner à l’article 2 des statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d’autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l’acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d’acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra fournir également des solutions dans le domaine de la finance et des services de consultance en relation avec, mais sans limitation à, le développement de produits éthiques, la fourniture de conseils pour l’élaboration et la validation de produits financiers éthiques, la conversion de produits et activités en produits et activités éthiques, le contrôle de conformité, la gestion des risques et les standards de supervision prudentielle, les fonds d’investissement, et une assistance pour la structuration de nouveaux produits financiers.

La Société pourra fournir également des services et programmes de formation couvrant tous les domaines de la finance islamique et/ou de la Shariah.

La Société pourra également organiser et/ou sponsoriser des réunions, conférences, séminaires, forums ou tout autre événement en relation avec la finance islamique et/ou la Shariah.

La Société pourra fournir une assistance pour le recrutement de spécialistes, professionnels, experts ou autres personnes compétentes ayant des connaissances dans les domaines de la finance islamique et/ou la Shariah.

La Société pourra aussi fournir une assistance à ses clients en vue de permettre de contacter et assurer une coordination avec des institutions, autorités, professionnels, experts, fournisseurs de services ou toute autre entité et plus généralement leur offrir des services de support au Luxembourg ou à l’étranger.

L’objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l’acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d’apport, d’option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Ethiquity Partners S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Ethiquity Partners S.à r.l.".”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. OUAÏCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010134/152.

(130011600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Joco Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8449 Steinfort, 4, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

L'an deux mil treize, le dix janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "JOCO PROMOTIONS S.A.", avec siège social à L-3378 Livange, 18, rue de Peppange, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 59.431,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 484 du 5 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois

aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2011, publiée au Mémorial C numéro 2099 du 08 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Colette KLEIN, agent immobilier, demeurant à L-3378 Livange, 18, rue de Peppange.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koe-rich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Gar-nich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote la résolution suivante, approuvée à l'unanimité:

Transfert du siège social:

Le siège social est transféré à L-8449 STEINFORT, 4, rue des Sports.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Steinfort.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits membres du bureau ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. KLEIN, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 14 janvier 2013. Relation: CAP/2013/95. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011606/40.

(130013108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'In-vestissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.239.

Der Jahresabschluss vom 1. Januar 2012 bis 19. Dezember 2012 (Clôture de liquidation) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Januar 2013.

Für Co-Investor (Lux) Beteiligungs-Gesellschaft (in Liquidation)

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013012788/14.

(130015264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Biopharmex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.280.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Pour BIOPHARMEX HOLDING S.A.
 Signature

Référence de publication: 2013012760/12.

(130015083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Alpha Trains Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 22, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013012677/12.

(130014773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

SREI (Captiva) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.074.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of SREI (Captiva) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.074 (the Company).

THERE APPEARED:

RDFI CORP II LTD, a limited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, the Cayman Islands, registered with the Register of Commerce and Companies of the Cayman Islands under number MC 220297 (the Sole Shareholder)

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on October 9, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 2315 of November 26, 2009. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate; and
6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint RDFI Corp I Ltd., an exempted company with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-220292 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de SREI (Captive) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 149.074 (la Société).

A COMPARU:

RDFI CORP II LTD, une société régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Boite 309, Uglan House, Grand Caïman, KY1-1104, les Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC 220297 (l'Associée Unique)

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 9 octobre 2009, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial)

numéro 2315, page 111083 du 26 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;
5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif; et
6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer RDFI Corp I Ltd., une exempted company with limited liability régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-220292, liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/187. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010459/138.

(130011357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

Suite aux contrats d'achat de parts sociales datés du 28 décembre 2012, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
LCI Lux S.à r.l.	15.519 parts sociales ordinaires
15 rue Edward Steichen	3.640 parts sociales de classe C
L-2540 Luxembourg	
LI Lux 1 S.à r.l.	800 parts sociales de classe C
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	
LIG LLC	17.069 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street	
Kansas City, Missouri 64112	
Etats-Unis	
Nenagh S.à r.l.	2.972 parts sociales ordinaires
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	

Suite à la dissolution de LCI Lux S.à r.l. en date du 31 décembre 2012, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
DE LCI Lux, LLC	15.519 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street	3.640 parts sociales de classe C
Kansas City, Missouri 64112	
Etats-Unis	
LI Lux 1 S.à r.l.	800 parts sociales de classe C
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	
LIG LLC	17.069 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street	
Kansas City, Missouri 64112	
Etats-Unis	
Nenagh S.à r.l.	2.972 parts sociales ordinaires
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	

Suite au contrat d'achat de parts sociales daté du 31 décembre 2012 entre Nenagh S.à r.l. et DE LCI Lux, LLC, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
DE LCI Lux, LLC	18.491 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street	3.640 parts sociales de classe C
Kansas City, Missouri 64112	
Etats-Unis	
LI Lux 1 S.à r.l.	800 parts sociales de classe C
15 rue Edward Steichen	
L-2540 Luxembourg	
LIG LLC	17.069 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street	
Kansas City, Missouri 64112	
Etats-Unis	

Suite au contrat de contribution daté du 31 décembre 2012 entre LIG, LLC et DE LI Lux 1, LLC, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
DE LCI Lux, LLC	18.491 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street Kansas City, Missouri 64112 Etats-Unis	3.640 parts sociales de classe C
DE LI Lux 1, LLC	17.069 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street Kansas City, Missouri 64112 Etats-Unis	
LI Lux 1 S.à r.l.	800 parts sociales de classe C
15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	

De ce même contrat de contribution, il résulte ensuite la répartition suivante:

Associés	Nombre de parts
DE LI Lux 1, LLC	52.629 parts sociales ordinaires
444 West 47 th Street Kansas City, Missouri 64112 Etats-Unis	3.640 parts sociales de classe C
LI Lux 1 S.à r.l.	800 parts sociales de classe C
15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011645/80.

(130012978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.588.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013013031/14.

(130015301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.587.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Opal Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013013030/14.

(130015303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

—
RECTIFICATIF

Déposé le 02/01/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

La mention rectificative remplace la précédente version déposée.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012773/13.

(130015704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Uelzechtdall II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.439.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Rafael OLIVEIRA CABETE, employé privé, demeurant à L-3593 Dudelange, 57, route de Volmerange,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société "UELZECHTDALL II SARL" avec siège social à L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.439, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de Mondorf-les-Bains du 28 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 2353 du 26 septembre 2008,

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: OLIVEIRA CABETE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/741. Reçu soixante-quinze euros 75,00

€

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011902/41.

(130013397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013012840/13.

(130015181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.286.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HERPAIN URBIS S.A./N.V., avec siège social à B-1180 Bruxelles, Belgique, 43, avenue des Statuaires, ici représentée par Madame Annette Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «Genève 4 LuxCo S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 14 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1332 du 30 mai 2008, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'associé décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/502. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011516/41.

(130013239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013012838/13.

(130015179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

COGIM, Compagnie Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.356.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 10/01/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A. en abrégé, avec siège social à L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013012833/16.

(130015241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.473.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.444 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Andre Jean Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 July 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1820 dated 28 September 2006 and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 7 December 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-258 dated 31 January 2012.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Alameda (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Madame Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 624,734 shares of the Company with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,400 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand four hundred Euros) to an amount of EUR 62,473,500 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand five hundred Euros) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 49,746,866.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand eight hundred sixty-six Euros two cents), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash and in kind;

3. Subscription and payment by WM Alameda (Gibraltar) Limited of the new share by way of a contribution in cash and in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100 (one hundred Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 62,473,400 (sixty two million four hundred seventy three thousand four hundred Euros) to an amount of EUR 62,473,500 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand five hundred Euros) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) (the "New Share"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 49,746,866.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand eight hundred sixty-six Euros two cents) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 10 (ten Euros) shall be allocated to the legal reserve, and the contribution having a total aggregate amount of EUR 49,746,966.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand nine hundred sixty-six Euros two cents), being the EUR equivalent of USD 65,019,284.59 (sixty-five million nineteen thousand two hundred eighty-four United States Dollars fifty-nine cents) according to the EUR/USD exchange rate available with ING Bank on 6 December 2012, the whole to be fully paid up through (i) a contribution in cash, and (ii) a contribution in kind of a claim by the Sole Shareholder.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash and in kind of a global amount of EUR 49,746,966.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand nine hundred sixty-six Euros two cents), being the EUR equivalent of USD 65,019,284.59 (sixty-five million nineteen thousand two hundred eighty-four United States Dollars fifty-nine cents) according to the EUR/USD exchange rate available with ING Bank as at 6 December 2012, (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, the pre-named company, consists of (i) cash in the amount of EUR 19,127,773.53 (nineteen million one hundred twenty-seven thousand seven hundred seventy three Euros fifty-three cents), and (ii) a claim of a total amount of EUR 30,619,192.49 (thirty million six hundred nineteen thousand one hundred ninety-two Euros forty-nine cents), with the Contribution being in the global amount of EUR 49,746,966.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand nine hundred sixty-six Euros two cents), being the EUR equivalent of USD

65,019,284.59 (sixty-five million nineteen thousand two hundred eighty-four United States Dollars fifty-nine cents) according to the EUR/USD exchange rate available with ING Bank as at 6 December 2012, in exchange for the issuance of the New Share.

The total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts globally to EUR 49,746,966.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand nine hundred sixty-six Euro two cents) and is allocated as follows:

- EUR 100 (one hundred Euros) to the share capital; and
- EUR 49,746,866.02 (forty-nine million seven hundred forty-six thousand eight hundred sixty-six Euros two cents) to the share premium, out of which EUR 10 (ten Euros) shall be allocated to the legal reserve.

Evidence of the Contribution's Existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Valuation

The net value of the Contribution of the claim above is evaluated as amounting to a global total of at least EUR 30,619,192.49 (thirty million six hundred nineteen thousand one hundred ninety-two Euros forty-nine cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated December 6, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624,735 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-five) shares

The notary acts that the 624,735 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-five) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The corporate capital is set at EUR 62,473,500 (sixty-two million four hundred seventy-three thousand five hundred Euros) represented by 624,735 (six hundred twenty-four thousand seven hundred thirty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1820 en date du 28 septembre 2006, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentant le 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-258 en date du 31 janvier 2012.

A comparu:

L'associé unique de la Société, WM Alameda (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar Associé Unique)), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 624.734 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-quatre) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de 62.473.400 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cents Euros) à 62.473.500 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille cinq cents Euros) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 49.746.866.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille huit cent soixante-six Euros deux centimes) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire et en nature;

3. Souscription et paiement par WM Alameda (Gibraltar) Limited de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire et en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 EUR (cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de 62.473.400 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille quatre cents Euros) à 62.473.500 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille cinq cents Euros) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (la «Nouvelle Part Sociale») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 49.746.866.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille huit cent soixante-six Euros deux centimes) (la «Prime d'Émission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant 10 EUR (dix Euros) devra être alloué à la réserve légale, et l'apport ayant une valeur globale s'élevant à 49.746.966.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille neuf cent soixante-six Euros deux centimes), équivalant à 65.019.284.59 USD (soixante-cinq millions dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars américains cinquante-neuf centimes), conformément au taux de change EUR/USD disponible avec ING Bank le 6 décembre 2012, l'intégralité devant être libérée par (i) un apport en numéraire, et (ii) un apport en nature d'une créance par l'Associé Unique.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Émission par l'apport en numéraire et en nature d'un montant de EUR 49.746.966.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille neuf cent soixante-six Euros deux centimes), soit l'équivalent en EUR de 65.019.284.59 USD (soixante-cinq millions dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars américains cinquante-neuf centimes), conformément au taux de change EUR/USD avec ING Bank le 6 décembre 2012 (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la paie entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission par l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, la société prénommée, consiste (i) en espèces d'un montant de 19.127.773.53 EUR (dix-neuf millions cent vingt-sept mille sept cent soixante-treize Euros cinquante-trois centimes), et (ii) en une créance d'un montant total de 30.619.192.49 EUR (trente millions six cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze Euros quarante-neuf centimes), et ayant une valeur globale s'élevant à 49.746.966.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille neuf cent soixante-six Euros deux centimes), équivalant à 65.019.284.59 USD (soixante-cinq millions dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars américains cinquante-neuf centimes), conformément au taux de change EUR/USD avec ING Bank le 6 décembre 2012, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale.

La valeur totale de l'Apport réalisé par l'Apporteur dans la Société s'élève à un total de 49.746.966.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille neuf cent soixante-six Euros deux centimes), et est réparti comme suit:

- 100 EUR (cent Euros) sont alloués au capital social; et
- 49.746.866.02 EUR (quarante-neuf millions sept cent quarante-six mille huit cent soixante-six Euros deux centimes), sont alloués à la prime d'émission, dont 10 EUR (dix Euros) seront alloués à la réserve légale.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport de la créance précédemment décrit s'élève à un montant global d'au moins 30.619.192.49 EUR (trente millions six cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze Euros quarante-neuf centimes).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datée du 6 décembre 2012, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

WM Alameda (Gibraltar) Limited: 624.735 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-cinq) parts sociales.

Le notaire établit que les 624.735 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 62.473.500 EUR (soixante-deux millions quatre cent soixante-treize mille cinq cents Euros), représenté par 624.735 (six cent vingt-quatre mille sept cent trente cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59036. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010522/241.

(130011650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

MGTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013195/11.

(130014671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Megalift SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.620.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2012

L'assemblée générale a décidé de prolonger le mandat du Conseil d'Administration, qui est composé de:

Monsieur Léon Schackmann, né le 11 octobre 1961 à Luxembourg et demeurant à L-9841 Wahlhausen, 19, Akesch, administrateur et administrateur délégué

Monsieur Jean Goncalves, né le 17 juin 1954 à Cairnes/Amars (P) et demeurant à L-7712 Colmar-Berg, 1, Rue Grand Duc Jean, administrateur

Monsieur Alex Arendt, né le 24 février 1960 à Ettelbruck et demeurant à L-7737 Colmar-Berg, 15, Zone Industrielle, administrateur

Leur mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2018.

L'assemblée générale a prolongé le mandat du commissaire aux comptes de la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., ayant son siège social 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97 209 jusqu' à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013013188/21.

(130015549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Chaparro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16-18, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.560.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2012

1-) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 3 décembre 2012, que l'associée unique de la société Chaparro S.à.r.l.,

- Madame Béatriz Carrilho, demeurant, 25 rue Edouard Oster L-2272 Howald cède à

- La société Luxdistri LTD, établie à Londres, 70 Upper Richmond Road, Office 9, SW15 2RP (Royaume-uni) la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la société CHAPARRO S.à.r.l.

Suite à cette cession, la société Luxdistri limited, devient associé unique de la société.

2-) L'assemblée accepte la démission de Madame Béatriz Carrilho de son poste de gérante.

3-) Est nommé gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur BOUAZRA Amine, demeurant 41 avenue de la gare L-1611 Luxembourg

4-) L'assemblée décide de transférer son siège sociale à l'adresse suivante: 51 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 17h30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2012.

La société Luxdistri Limited

Référence de publication: 2013013608/22.

(130015873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Château des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.198.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013610/10.

(130015739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Carreaux Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 174.045.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2013

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de gérant de Monsieur Jonathan PIERSON, né le 19 mars 1982 à Amnéville (France) et demeurant à F-57525 Talange, 20, rue Boris Vian,

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2013013603/14.

(130016103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013013602/13.

(130015807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Brenda S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 28.257.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 21 janvier 2013, les décisions suivantes ont été prises:

- Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg comme représentante permanente de FIDESCO S.A. Administrateur.

- Suite à la démission de Monsieur Horst SCHNEIDER en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 septembre 2013, Monsieur Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013013580/17.

(130016170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Brevan Howard Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.263.

Extrait des Décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de Brevan Howard Investment Fund (la «Société») du 7 décembre 2012

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves,
L-2633 Senningerberg à 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND

Au nom et pour compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013013582/15.

(130015856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Buvette Piscine de Dudelange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3653 Kayl, 3, rue de Kahleberg.

R.C.S. Luxembourg B 147.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013585/10.

(130016330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.206.

L'adresse du gérant A et associé Kilian Hennessy a changé et se trouve à présent au 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013586/12.

(130015778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

HHH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.250.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2012 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. La clôture de la liquidation est prononcée;
2. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013740/17.

(130016065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Hôtel Simon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 85.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013742/10.

(130016156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Hafeco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 32.240.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 9 janvier 2013

L'assemblée générale prend acte de la cession de 51 parts intervenue le 8 janvier 2013 entre Monsieur Rasim MUJKIC (cédant) et Monsieur Midhat MUJKIC (cessionnaire), né le 5 août 1981 à Luxembourg, demeurant 218, Cité Roger Schmitz à L-7381 BOFFERDANGE.

Suite à cette cession, la répartition du capital est la suivante:

- Monsieur Rasim MUJKIC, demeurant 218, Cité Roger Schmitz à L-7381 BOFFERDANGE, propriétaire de	49 parts
- Monsieur Midhat MUJKIC, demeurant 218, Cité Roger Schmitz à L-7381 BOFFERDANGE, propriétaire de	51 parts
TOTAL	100 parts

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Rasim MUJKIC, avec effet immédiat de ses fonctions de gérant.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Midhat MUJKIC, né à Luxembourg, le 5 août 1981, demeurant 218, Cité Roger Schmitz à L-7381 LUXEMBOURG, aux fonctions de gérant technique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Rasim MUJKIC, né à Perovici (BIH), le 8 mars 1958, demeurant 218, Cité Roger Schmitz à L-7381 LUXEMBOURG, aux fonctions de gérant administratif de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Référence de publication: 2013013736/27.

(130016337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Gallia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.002.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire au siège social le 21 janvier 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de gérants de la société de 2 à 3.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat pour une période indéterminée:

- Monsieur Idan Rahamim, né le 1^{er} septembre 1974 à Israël et demeurant professionnellement au Hazivoni 18, 34.651 Haïfa, Israël.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLIA INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2013013716/17.

(130015948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013718/10.

(130015834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Galega Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.873.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALEGA FINANCIERE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013715/11.

(130015992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Hyperion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 18 décembre 2012

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les administrateurs existants, i.e. Monsieur Maximilien VEDIE, Monsieur Bertrand DURNEZ et Monsieur Marc AUGIER en tant qu'administrateurs A de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs B de la Société:

- Madame Marie SAVARE, née le 26 août 1970 à Bayeux (France) et ayant son adresse professionnelle au 67 rue Roberts Jones 1180 Bruxelles, Belgique,

- Monsieur Michel AIME, né le 27 septembre 1940 à Paris (France) et ayant son adresse professionnelle au 67 rue Roberts Jones 1180 Bruxelles, Belgique,

avec effet à la date de cette assemblée et pour une période de six (6) ans.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires note que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

- Monsieur Maximilien VEDIE, Administrateur A,
- Monsieur Bertrand DURNEZ, Administrateur A,
- Monsieur Marc AUGIER, Administrateur A,
- Madame Marie SAVARE, Administrateur B, et
- Monsieur Michel AIME, Administrateur B.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à la nouvelle adresse suivante située à Luxembourg Ville: 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

HYPERION S.A.

Référence de publication: 2013013744/33.

(130016323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

JAB Investments s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.340.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2012

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. Markus Hopmann de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013013769/14.

(130016278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.660.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

—
Suite à la l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2012 de l'associé Kloeckner Holdings S.C.A., la décision suivante a été prise:

- Kloeckner Holdings S.C.A. se nomme désormais Kleopatra Holdings 2.

Suite à la l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2012 du Gérant unique Kloeckner Holdings GP S.A., la décision suivante a été prise:

- Kloeckner Holdings GP S.A. se nomme désormais Kleopatra Holdings GP S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Holdings GP S.A.

Patrick van Denzen

Director A

Référence de publication: 2013013773/18.

(130015861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Finvus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.731.

—
Rectificatif déposé le: 24/01/2013 numéro dépôt: L130015533

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2012

En date du 31 mars 2012, Monsieur Raymond DEBANNE avec adresse au 10, Quail Road, CT 06831Greenwich, Royaume-Uni, a cédé 12.500 parts sociales de la société FINVUS MANAGMENT S.à.r.l., domicilié au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à la société ARTAL INTERNATIONAL SCA, une société de droit de Luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70901.

Suite à cette cession, ARTAL INTERNATIONAL SCA, une société de droit de Luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, est propriétaire de 12.500 parts sociales de FINVUS MANAGEMENT S.à.r.l., elle détient l'intégralité des parts sociales, soit douze mille cinq cents (12.500) de un (1) euro chacune de la société FINVUS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147731.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme
FINVUS MANAGEMENT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013013698/22.

(130016379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Melaleuca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 162.279.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 18 Janvier 2013 que:

- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg démissionne de son poste du gérant de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- Monsieur Thierry Stas, est désormais domicilié professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg avec effet au 18 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé en remplacement de gérant démissionnaire avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013807/17.

(130015752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Logico 2 Online S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 24, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 139.088.

Extrait de la décision collective tenue en date du 31 décembre 2012

Les associés prennent acte des cessions de parts intervenue le 14 décembre 2012.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- Monsieur Bo Hansson, né le 8 avril 1953 à Brännkyrka (Suède), demeurant 18, rue Mies à L-7557 Mersch, détient 8 parts sociales

- CALECTRO HOLDING AB, demeurant Svalörtsgatan 16 à S-42668 Västra Frölunda, immatriculée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556326-3564, détient 4 parts sociales

- Monsieur Hans Göran Evald Martin, né le 7 juin 1949 à Lidingö (Suède), demeurant Östansjö 207 à S-82060 Delsbo, détient 2 parts sociales

- Monsieur Pavel Zyrianov, né le 30 septembre 1966 à Vinnitsa (Ukraine), demeurant Smedjegatan 10A à S-82060 Delsbo, détient 2 parts sociales

- Monsieur Ken Reimer, né le 21 novembre 1963 à Madison (Etats Unis d'Amérique), demeurant 2458 Kane Lane à 60510 Batavia (Etats Unis d'Amérique), détient 2 parts sociales

- Monsieur Arvid Egeland, né le 31 décembre 1958 à Hässelby (Suède), demeurant Dalsalavägen 7 à S-13956 Värmdö, détient 2 parts sociales

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Référence de publication: 2013013795/24.

(130016142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Indev S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.138.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1382 du 14 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 09 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1052 du 19 mai 2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013759/13.

(130015718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Julvier Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 156.150.

—
RECTIFICATIF

Extrait

AU LIEU DE

En date du 22 janvier 2013, l e Conseil d'Administration:

1. Accepte la démission de la société Autonome de Révision de sa fonction de Réviseur d'entreprise agréée.
2. Nomme la société Clerc ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, RCS B11831 à la fonction de réviseur d'entreprise agréée en remplacement d'Autonome de Révision S.C.

Le nouveau réviseur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Enregistré sous la référence L130014080 et déposé le 23/01/2013.

IL Y A LIEU DE LIRE:

En date du 22 janvier 2013, l e Conseil d'Administration:

1. Décide de révoquer la société Autonome de Révision de sa fonction de Réviseur d'entreprise agréée.
2. Nomme la société Clerc ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, RCS B11831 à la fonction de réviseur d'entreprise agréée en remplacement d'Autonome de Révision S.C.

Le nouveau réviseur reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013768/26.

(130016408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

—
1. En date du 30 juin 2011, l'associé Auréthom S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé les 287 184 parts sociales qu'il détient dans la Société à Vilmeid Investments Limited, avec siège social au 11 Limassol Avenue, Galatariotis Building, 2112 Nicosia, Chypre, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales:

- l'associé Vilmeid Investments Limited, précité, détient 287 184 parts sociales.

2. En date du 30 novembre 2012, et avec effet au 1^{er} décembre 2012, l'associé Vilmeid Investments Limited, précité, a cédé 10 421 des parts sociales qu'il détient dans la Société à James Brasher, avec adresse à Petit Hiboux, Mont Isaac, St Lawrence, JE3 1GB Jersey, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales:

- l'associé Vilmeid Investments Limited, précité, détient 276 763 parts sociales;

- James Brasher, précité, détient 10 421 parts sociales.

3. En date du 30 novembre 2012, l'associé Kelmuir Holding Limited, avec siège social au 11 Limassol Avenue, Galatariotis Building, 2112 Nicosia, Chypre, a cédé, de la manière suivante, l'intégralité de ses 16 391 parts sociales qu'il détient dans la Société à James Brasher, précité qui les acquiert:

- 14 739 parts sociales, avec effet au 1^{er} juillet 2012;

- 1 652 parts sociales, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Suite à ces cessions de parts sociales:

- James Brasher, précité, détient au total 26 812 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013013765/28.

(130016244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Financial Solutions Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 98.263.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 05 juin 2012

1. Le mandat de l'Administrateur-délégué étant venu à échéance, le Conseil a décidé d'élire à la fonction d'Administrateur-délégué, la personne suivante:

Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Son mandat est à durée indéterminée.

Extrait de la résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, en date du 05 juin 2012

1. Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, est appelé à la fonction d'Administrateur unique, la personne suivante:

Monsieur Bezzina Arnaud, né le 29 novembre 1974 à Nancy (France) et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A, Parc d'Activités de Capellen.

Son mandat est à durée indéterminée.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.A R.L. (EFL), ayant son siège social au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg représentée par Monsieur Troisfontaines John, né le 16 mars 1974 à Verviers (Belgique) et demeurant professionnellement au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIAL SOLUTIONS HOLDING S.A., SPF

Référence de publication: 2013013697/28.

(130016120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.875,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

—
Rectificatif du dépôt n° L120190849 du 07/11/2012

Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société prises le 1^{er} novembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé:

- De révoquer la personne morale: Sermin Consulting sprl, société privée à responsabilité limitée, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 0832.528.135, représentée par Monsieur Serge MINNE, et ayant son siège social au 36, Twee Leeuwenstraat, B-3078 Kortenberg, Belgique, en qualité de gérant de la Société à compter du 1^{er} novembre 2012.

- De révoquer Monsieur Steve HUSK de son poste de gérant et de délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 1^{er} novembre 2012.

- De nommer Monsieur Leo Ferdinand Lieven EELEN, né le 30 janvier 1964 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 23, Kleine Kloosterstraat, B-1932 Bruxelles, St. Stevens-Woluwe, Belgique, en qualité de gérant de la Société à compter du 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

- De nommer Madame Liliane PEETERS, née le 5 janvier 1954 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 23, Kleine Kloosterstraat, B-1932 Bruxelles, St. Stevens-Woluwe, Belgique, en qualité de gérant de la Société à compter du 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2013013703/26.

(130015728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Sofipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 82.256.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Claude GEORGES, ingénieur, né à Luxembourg, le 18 novembre 1972, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "SOFIPART S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.256, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 27 juin 2001,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1570 du 22 juin 2012,

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

c.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société "SOFIPART S.A.".

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude GEORGES, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2012. Relation GRE/2012/4084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Référence de publication: 2013012555/46.

(130013794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.
